



N°DEC56-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**DECISION DU PRESIDENT**  
**Souscription un contrat de ligne de trésorerie avec la**  
**Banque Postale**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 8 000 000 € par budget,

**Vu** la consultation lancée le 2 mars 2026 auprès des établissements bancaires,

**Considérant** les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour son budget annexe Salle de spectacle multifonction,

**Considérant** qu'après analyse, l'offre à taux fixe économiquement la plus avantageuse est celle de la Banque Postale.

**DÉCIDE**

**Article 1** : La souscription d'un contrat de ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à de 1 400 000 € (un million quatre cent mille euros) auprès de la Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

	<b>CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRANDDAX
Objet	Financement des besoins de trésorerie du budget annexe Salle de spectacle multifonction
Montant maximum	1 400 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 2,860 % l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	7 avril 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2 100.00 EUR, soit 0.150% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.000% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant



Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de virement de trésorerie privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 12h00 pour exécution en J. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

**Article2** : Étendue des pouvoirs du signataire : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Article3** : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 02 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS